

Certificat

des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N°2111_CN_01321 - V.2

Début de validité de la certification : 24/11/2021

Echéance de la certification : 23/11/2024

Date d'émission du certificat : 19/12/2022

ISQ Certification certifie que

ACM FORMATION

2 BIS RUE ALAIN 45100 ORLEANS

SIREN : **385362801**

NAF : **8559A**

Numéro de Déclaration d'activité : **24450080745**

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 30 décembre 2021 prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ Certification, version en vigueur

Pour la(es) catégorie(s) d'actions concourant au développement des compétences suivante(s) :

- Les actions de formation
- Les bilans de compétences
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Les actions de formation par apprentissage

Le détail des sites inclus dans le périmètre de la certification est précisé en annexe.

Catherine TERRIEN
Présidente, ISQ Certification

